

RÈGLEMENT DE ZONAGE	Numéro de zone		07 A	08 AF	09 A	
	Affectation dominante					
GROUPES	CLASSES D'USAGE	Réf. au règlement				
HABITATION H	Ha : Unifamiliale isolée	2.2.1.1	N-14	N-13	N-14	
	Hb : Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2				
	Hc : Unifamiliale en rangée, multi. (max. 8 log.), habitation collective	2.2.1.3				
	Hd : Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.4	N-15	N-15	N-15	
	He : Résidence secondaire	2.2.1.5				
COMMERCE ET SERVICE C	Ca : Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	N-16	N-16	N-16	
	Cb : Commerce et service de voisinage	2.2.2.2				
	Cc : Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3				
	Cd : Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4				
	Ce : Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5				
INDUSTRIE I	Ia : Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1				
	Ib : Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2				
	Ic : Industrie extractive	2.2.3.3	N-17	N-17	N-17	
	Id : Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	N-18	N-18	N-18	
RÉCRÉATION R	Ra : Parc et espace vert	2.2.4.1	N-18	N-18	N-18	
	Rb : Usages extensifs	2.2.4.2				
	Rc : Conservation environnementale	2.2.4.3				
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa : Publique et institutionnelle	2.2.5.1				
AGRICULTURE A	Aa : Agriculture avec élevage	2.2.6.1	●	●	●	
	Ab : Agriculture sans élevage	2.2.6.2	●	●	●	
FORÊT F	Fa : Exploitation forestière	2.2.7.1	●	●	●	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		4.2.3				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT		4.2.4				
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en mètres)	6.1.1	10,0	10,0	10,0	
	Hauteur minimum (en mètres)	6.1.1	3,0	3,0	3,0	
	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	10,0	10,0	10,0	
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	10,0	10,0	10,0	
	Marge de recul latérale (en mètres)	6.1.1	3,0	3,0	3,0	
	Somme des marges latérales (en mètres)	6.1.1	10,0	10,0	10,0	
	Indice d'occupation au sol	6.1.1	0,25	0,25	0,25	
NOTE 4			●	●	●	
NORMES SPÉCIALES	Écran-tampon	4.2.6.1			N-3	
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2	●	●		
	Article 59, LPTAA	4.2.6.3		●		
AMENDEMENTS						
			65-2007 66-2007 67-2007	65-2007 66-2007 67-2007	65-2007 66-2007 67-2007	
			82-2010	82-2010	82-2010	
RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION		Réf. au règlement	07 A	08 AF	09 A
	Lot distinct	4.5 al. 2		●	●	●
	Raccordement aqueduc et égouts	Par. 1				
	Raccordement aqueduc	Par. 2				
	Raccordement d'égout	Par. 3				
	Aucun service	Par. 4		●	●	●
	Rue publique ou privée	Par. 5				
Rue publique	Par. 6		●	●	●	
		Par. 7				

* Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes.